



Conditions générales de vente

Préambule

ANL Formation, N°SIRET 839 657 780 00020 dont le siège social est situé 21 Rue Buzot 27000 Evreux conçoit, organise et dispense des formations continue d'adultes interentreprises et intra-entreprises à Evreux et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat. Son activité est enregistrée auprès de la DIRECCTE Ile-de-France sous le n° 28 27 02115 27. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par ANL Formation pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Désignation

Dans les paragraphes qui suivent et précèdent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ANL Formation
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue d'ANL Formation et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par ANL Formation pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

1 – Inscription

Il vous faut remplir et nous renvoyer la fiche d'inscription après l'avoir téléchargée ou reçue. Vous recevez par mail une confirmation ainsi qu'un contrat de formation à nous retourner signé, scanné par mail ou sous format papier par courrier postal.

A compter de la signature du contrat de formation, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec avis de réception. Aucune somme (y compris des frais de dossier, chèque de caution, acompte, etc.) ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation.

2 - Tarifs - Paiement

Tous les tarifs sont indiqués en euros et TTC.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation (sauf mention de tirage de la documentation par le client), les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Nos tarifs ne comprennent pas les per diem (logement, transport et restauration).

Le règlement du prix de la formation s'effectue soit par virement bancaire à notre banque CREDIT COOPERATIF, libellé au nom de M. TRUONG, sur le compte
IBAN : FR76 4255 9100 0004 0455 9183 177 - BIC : CCOPFRPPXXX, soit par chèque à l'ordre de M. TRUONG.

En accord avec le client, 2 choix de paiement sont possibles. Pour le 1^{er} choix, le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception de la formation, à 30 jours. Concernant le 2^e choix, à la signature du contrat de formation, un acompte de 30% du montant global de la formation pourra être demandé après le délai de rétraction.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

3 - Annulation, absence ou interruption d'une formation

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme ANL Formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : il n'est pas établi de facturation de la formation au stagiaire.
- En cas d'abandon anticipé du stage par le stagiaire dans les 10 jours ouvrés qui précèdent la formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : 50% du montant de la formation est dû par le stagiaire.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

4 - Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur le déroulé de la formation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur le déroulé de la formation, les formations se déroulent de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux d'ANL Formation accueillent les stagiaires de 09h00 à 17h30.

Pour les formations qui se déroulent chez le client, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur le déroulé de la formation.

5 - Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis ou contrats dûment renseignés, datés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à ANL Formation ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. ANL Formation peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de stagiaires serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, ANL Formation se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 10 jours ouvrés avant la date prévue et ce sans indemnités.

6 – Devis, contrat et attestation

Pour chaque action de formation, 2 devis ou contrats sont adressés par ANL Formation au client. Les devis ou contrats sont dûment renseignés, datés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » et doivent être retournés à ANL Formation par tout moyen à la convenance du client : courrier postal ou mail.

A l'issue de la formation, ANL Formation remet une facture et une attestation de formation au stagiaire. Une attestation d'assiduité ou de présence pour chaque stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

7 - Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, ANL Formation est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires.

ANL Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à ANL Formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ANL Formation.

8 - Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par ANL Formation pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations d'ANL Formation ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite d'ANL Formation ou de ses ayants droit.

9 - Programme et déroulé des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau et du contexte d'enseignement/apprentissage des stagiaires ou de la dynamique du groupe.

10 - Confidentialité et communication

ANL Formation, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par ANL Formation au Client.

ANL Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par ANL Formation comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise ANL Formation à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

11- Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre d'ANL Formation.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ANL Formation 21 Rue Buzot 27000 Evreux, ou par voie électronique à : vitri.truong@anlformation.com

12 - Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et ANL Formation à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les tribunaux seront seuls compétents pour régler le litige.